



Tél : 04-79-63-50-83

Fax : 04-79-63-51-54

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/05/2014

Présents : tous les membres sauf A.HUYN ayant donné procuration à Chantal AUSSÉDAT

Rythmes scolaires : le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'organisation à mettre en place à la rentrée 2014-2015, validée par les enseignants et les parents d'élèves délégués, à savoir :

- horaires scolaires :
 - o 8h30 à 11h30 et 13h45 à 16h00
 - o le mercredi : 8h30 à 11h30

La garderie de 16h00 à 16h30 sera gratuite, la commission scolaire étudiera la possibilité d'intégrer des bénévoles ou des intervenants extérieurs dans la plage horaire de 16h00 à 17h00. Un service communal sera mis en place pour accompagner les enfants ayant une activité sportive. Concernant le mercredi, la commune assurera une garderie de 7h30 à 8h30 et de 11h30 à 12h30.

L'ouverture d'un centre de loisirs à Pugny-Chatenod permettra d'accueillir de manière payante les enfants des familles intéressées pour le repas et les activités.

Mobilier ECOLE : le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Roekens pour la réalisation de meubles et panneaux de liège. Des devis seront demandés pour le remplacement des dix stores extérieurs. Le Conseil Municipal est favorable à l'acquisition d'un ordinateur portable et un vidéo-projecteur pour la salle B.C.D.

Accessibilité Mairie – Ecole : Le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet DEKRA a établi à notre demande et pour satisfaire à la loi un diagnostic d'accessibilité des bâtiments Mairie et Ecole.

Le montant des travaux s'élève à :

- Mairie : 54 170,00 € H.T
- Ecole : 51470,00 € H.T

Le Conseil Municipal approuve les projets présentés et autorise le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie. Le Conseil Municipal charge le Maire de demander une dérogation pour engager les travaux les plus urgents dans les meilleurs délais :

- Ecole :
 - o rampe : 21 470,00€ H.T
- Mairie :
 - o ascenseur extérieur : 35 620,00€ H.T

Commission Travaux : Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de la Commission Travaux. Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la réfection du chemin rural des communaux en enrobé, charge le Maire de faire rétablir la libre circulation sur ce chemin à usage de desserte de la forêt communale

Tracteur + étrave : Le Conseil Municipal est favorable au maintien de la demande de subvention pour l'acquisition d'un tracteur équipé d'une étrave (montant 96000 euros HT), cette opération n'ayant pas été retenue à la programmation 2014 du Conseil général en raison du grand nombre de dossiers en attente de financement.

Base de loisirs du Nid : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'un riverain de la mise en place d'une réglementation concernant les horaires d'utilisation du terrain de sports situé à côté des terrains de tennis. Le Conseil Municipal après discussion charge le Maire de proposer une restriction d'utilisation le dimanche de 12h00 à 14h00 sachant que cette restriction s'appliquerait également à la pratique du tennis.

Le Conseil Municipal est favorable :

- au projet de construction d'un abri couvert de 5m x 4m à installer côté sud à proximité de la route d'accès au Nid (devis à demander auprès des entreprises locales).
- Au projet de pose de filet de protection dans le souci d'éviter la nuisance de jets de ballons dans les propriétés voisines

Protection de la source de la Viplane : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Général demandant des précisions concernant l'utilité du grillage projeté, les caractéristiques et le positionnement du fossé en bordure de route. Une nouvelle visite sur place sera organisée. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sollicite une prorogation de la validité de la subvention caduque au 7 septembre 2014.

Informations d'urbanisme :

- Division parcellaire au chef-lieu, propriété PEGAZ-BECHON,
- Permis de construire de M. Dominique COLIN lieu-dit la ferme,
- Permis de construire de M. Mickaël LE FEE lieu-dit les légers.

CALB : Le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil de communauté réuni le 28/04/2014 et fait part de la représentativité des membres du Conseil Municipal dans les diverses commissions de cette assemblée

Le Conseil Municipal approuve le principe d'une modification des statuts portant le nombre de sièges du bureau de la communauté de 19 à 21 sièges.

FORET : le Maire donne lecture du compte rendu de la commission des forêts réunie le 16/04/2014. Le Conseil est favorable à l'acquisition de parcelles de bois proposées à la vente par monsieur Bernard MARIN pour une contenance totale de 11160 m² au prix estimé par l'ONF (2500 EUROS) permettant ainsi de supprimer des enclaves dans la forêt communale.

Un lot de 1322 m³ de résineux sera proposé à la vente de bois organisée par l'ONF le 26 Juin à la Motte Servolex.

Eclairage Public : Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande d'extension du réseau d'éclairage public au chemin du Noiray (1 voix pour, 5 abstentions, 9 contre)

Ruisseau les Granges : Le Maire rappelle au Conseil Municipal les débordements successifs du ruisseau des granges lors de grosses précipitations, provoquant des dégâts à la voirie et au bâtiment le bocage Fleury. Il informe le Conseil municipal qu'il s'est rapproché de la CALB ayant compétence en la matière pour trouver une solution à ce problème. Un débusage pourrait être envisagé.

Questions diverses :

Madame COLOMBANI demande la transmission du compte-rendu des Conseils d'école auprès des membres de la commission scolaire. Elle souhaite une rencontre avec le personnel communal et une visite des locaux.

Elle rappelle la dangerosité du carrefour Route de la Verdasse/ Route des mermoz et propose un changement de priorité (à voir avec Monsieur PUGNET chargé des routes au conseil général)